

**Centre de Formation d'Apprentis**

Date : Bordeaux, le 24 avril 2023

Objet : 1<sup>er</sup> équipement - Chèques-lire

Affaire suivie par : corinne.de-thoury@u-bordeaux-montaigne.fr

**Premier équipement – Achat de chèques-lire**

L'aide au premier équipement est l'un des dispositifs d'accompagnement de l'apprenti dans sa formation. D'un **montant maximal de 500€**, cette aide est **prise en charge par les OPCO** (Opérateurs de compétences) sur facturation du CFA des frais engagés.

Pour répondre aux besoins des **apprentis du Master Edition**, le CFA souhaite leur permettre la constitution de leur **première bibliothèque** par la distribution de chèques-Lire.

Le projet a été **validé par le conseil de perfectionnement du CFA** du 23 février 2023.

Nombre d'apprentis concernés : 26 (Master 1 et 2)

Montant du chèque-lire par apprenti : 300€

**Total des sommes engagées : 7 800€** (hors frais transports)

Prestataire : société Up

Dossier marché public renseigné et signé par les parties.

Corinne de Thoury  
Directrice du CFA Bordeaux Montaigne



Proposition de délibération :

Le Conseil d'Administration autorise l'achat de chèques-lire pour un montant de 7 800 € dans le cadre du projet professionnel des apprentis inscrits en Master 1 et 2. Le montant maximum et unique attribué à chaque apprenti ne pourra excéder 300 € au cours de leur formation.